

LAIZON
Environnement

12, chemin de la Croix-Nicolas
14190 Maizières
France
02 31 90 74 99
<laizonenvironnement@nordnet.fr>

Implantation d'éoliennes industrielles en milieu rural,
citoyenneté et démocratie

**Les citoyens
du Québec et de France
coopèrent
également**

Des deux côtés de l'Atlantique, le Québec et la France ont décidé d'organiser des échanges sur ce que chacun fait en matière d'écoute citoyenne. C'est pourquoi le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) québécois est en relation avec la *Commission nationale du débat public* (CNDP) français. Sur le site du BAPE, on présente cette coopération ainsi :

« **Une expertise à partager**

« [...] force est de constater que la consultation du public représente aujourd'hui une étape incontournable pour assurer le développement durable de nos territoires. Nos concitoyens veulent être informés et désirent donner leur avis sur les projets susceptibles d'avoir des conséquences dans leur vie quotidienne et sur leur environnement. »

« Il importe, en tenant compte des différentes perspectives d'évolution, de mettre en commun la connaissance, l'expérience et les expertises de ces organismes de consultation afin qu'ils enrichissent à la fois leur réflexion et leurs actions. Voilà l'objectif poursuivi par la consolidation de cette entente de coopération entre la France et le Québec. »¹

Il nous faut signaler au BAPE et à la CNDP qu'à la base, **les associations citoyennes québécoise et française ont exactement les mêmes objectifs.**

1. <http://www.participation-du-public.net/>. De même que la citation qui suit.

Un citoyen informé en vaut deux, voire beaucoup plus !
Laizon Environnement est membre de Basse-Normandie Environnement,
de la Fédération Environnement Durable www.environnementdurable.net et suivi.eolien.verite.free.fr
et de la Plate-forme européenne contre l'éolien industriel www.epaw.org

**« Les objectifs de l'entente de coopération
L'amélioration des façons de faire**

Les caractéristiques et les particularités des approches françaises et québécoises à l'égard des façons de faire constituent un éventail d'expériences pouvant avantageusement être mis à profit par les deux parties. »

C'est également dans cette même perspective que **les associations québécoise et française sont en relation permanente pour échanger leurs expériences et leurs connaissances.**

Il est d'autres données fondamentales qui « obligent » les associations des deux pays à coopérer quotidiennement, c'est que, face à l'arrivée massive des éoliennes industrielles dans les zones rurales, les Québécois et les Français ont devant eux :

- 1° les mêmes firmes multinationales,
- 2° les mêmes arguments des promoteurs et des militants de l'éolien en faveur de cette énergie,
- 3° la même absence de gaz à effet de serre émanant des systèmes de production de l'électricité des deux pays (pour des raisons très différentes : l'hydraulique dans l'un, le nucléaire dans l'autre),
- 4° les mêmes systèmes de « subventions » déguisées (prix de rachat de l'électricité produite, taxes versées aux communes).

À force d'échanger, les citoyens québécois et français ont acquis de telles connaissances dans le domaine de l'éolien qu'ils en ont fait une science et une science qu'ils partagent. Ils sont devenus ce qu'on appelle des « citoyens experts ».

Les citoyens sont capables d'expertises d'usage

Les associations de citoyens opposées à l'implantation d'éoliennes industrielles en milieu rural habité participent également au renouvellement de la vie démocratique. Les organisations citoyennes sont les « contreforts » de la démocratie. Le contrefort est un pilier édifié *contre* un mur, **mais pour le soutenir et lui permettre de s'élever**. Tout en luttant « contre » tel ou tel projet, les causes citoyennes renforcent la démocratie.

Les organisations qui contestent les politiques éoliennes nationales se retrouvent en désaccord avec ce que beaucoup semblent penser autour d'elles. En s'opposant à ceux qui sont dans l'orthodoxie éolienne, qui acquiescent passivement sans passer au crible les tenants et les aboutissants des projets en cours, elles introduisent le doute et **encouragent la tenue d'un débat** : la vie démocratique s'étend.

Le souci de voir les raisons citoyennes s'affirmer davantage est un élément-clef du futur des démocraties. Il est décisif en effet que toutes les voix puissent s'exprimer, que les forces dominantes de l'opinion n'étouffent pas **les contributions plus discrètes ou... plus réfléchies**. Car qui connaît le mieux aujourd'hui les problèmes innombrables posés par les implantations d'éoliennes industrielles ? Ce ne sont pas les militants de l'éolien ; il suffit pour s'en rendre compte de lire leurs plaidoyers pour s'apercevoir qu'ils survolent ce sujet sans se poser beaucoup de questions². Face à la mondialisation de l'idéologie éolienne, ce sont, au contraire, les associations opposées à l'éolien reliées entre elles au niveau international qui apportent le plus de pièces **très précises** au dossier. Ce qui fait la force de ces associations, c'est que ceux qui en sont membres ont une bonne mémoire historique.

Ces associations sont capables de procéder à des évaluations intégrant un ensemble de paramètres complexes et négligés le plus souvent par les décideurs. En effet, l'idée d'un État

2. Voir par exemple Steven GUILBEAULT, *Alerte ! le Québec à l'heure des changements climatiques*, Montréal, Éditions du Boréal, 2009, 246 p. (entre autres, les pages 199-206).

omniscient, capable de gouverner d'en haut la société de façon rationnelle, a partout montré ses limites.

Ce que les Québécois et les Français ont en commun, ce sont leurs batailles citoyennes. Qu'est-ce qui fait qu'ils gardent le contact ? C'est qu'ils ont pris sur eux de bien comprendre toutes les dimensions de cette nouvelle mode industrielle qu'est l'éolien international qui défigure les paysages et perturbe le cadre de vie des zones rurales **pour un résultat dérisoire et un coût exorbitant pour les consommateurs d'électricité et les contribuables présents et à venir.**

En échangeant pour partager les informations et les expériences, les citoyens qui ont combattu longuement les centrales éoliennes ou qui sont riverains de ces centrales sont devenus des citoyens capables d'expertise d'usage. Ils sont devenus des spécialistes de la question. Voilà pourquoi ils coopèrent.

Écouter les associations citoyennes spécialisées

Lorsque certains élus déclarent que, si telle association citoyenne n'est pas d'accord avec les décisions prises, elle doit néanmoins subir, attendre et présenter une liste aux élections suivantes pour essayer prendre la place des élus actuels, eh bien, ils ont tort. Car la démocratie, c'est **le pouvoir de faire**, certes, mais c'est aussi **le pouvoir d'empêcher**. Sans dramatiser la question d'une manière outrancière, des exemples historiques d'erreurs très coûteuses abondent dans le domaine économique et technique (avion Concorde en Europe, etc.).

Pour les associations citoyennes, la démocratie consiste d'abord dans une **mise à plat saine, ouverte et transparente des conflits d'intérêt et des différends d'appréciation**. Elles ne souhaitent rien d'autres dans un premier temps.

Elles incitent les gouvernements et les ministres à mieux argumenter leurs choix techniques. Chacune de leurs décisions importantes devrait être assortie de la présentation d'hypothèses sur ses conséquences futures, que ce soit en matière économique, sociale, environnementale ou géopolitique, et elle devrait tenir compte des travaux des associations citoyennes spécialisées. En matière éolienne, cela n'a été fait ni au Québec, ni en France.

Paysages et cadre de vie

Implanter une industrie d'une telle emprise sur le milieu naturel est très loin d'être anodin. Cela relève à la fois du **putsch visuel** et de **l'affront écologique**. L'expertise des associations françaises et québécoises qui vivent en ce moment cette invasion sans précédent du paysage rural doit être prise au sérieux. Car les paysages, en France comme au Québec, sont en lien étroit avec l'expérience de vie de chacun. Les citoyens ne doivent jamais être considérés comme des touristes dans leur propre environnement aussi étendu qu'ils le considèrent, ni même dans n'importe quel environnement.

Il est inutile de faire des sondages pour savoir si les citoyens trouvent les centrales éoliennes « belles » ou non. La question des « sky lines » rurales, pas plus que celles des villes, n'a rien à voir avec l'esthétique. Elle est d'ordre *spirituel* en ce sens que **nous sommes habités par le monde que nous habitons**. Nous ne sommes pas dans une relation d'extériorité avec le monde, nous y sommes profondément engagés et impliqués.³

Les régions où les citoyens habitent, travaillent ou qu'ils parcourent pour le loisir ou le simple plaisir, c'est cela qui constitue leur cadre de vie. C'est le cadre de vie des générations actuelles et des générations à venir. Or **tout cadre de vie est un bien collectif**. On ne le « bricole » pas impunément, car le « paysage » est porteur d'un potentiel critique vis-à-vis de

3. Jean-Marc BESSE, *Le Goût du monde (exercices de paysage)*, 13200 Le Méjan, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, 2009, 231 p.

l'état réel du monde, de ce que l'on en fait, de la manière dont on le traite. Toute intervention inappropriée devient vite une blessure accusatrice. Voyez les mines à ciel ouvert...

La seconde exigence que formulent les associations citoyennes pour faire entrer davantage l'action gouvernementale en démocratie est qu'elle soit attentive à la diversité des situations, qu'elle **ne sacrifie personne à l'abstraction d'un principe**, s'agirait-il d'un but aussi noble et urgent que de « sauver la planète ».

Un bien collectif est caractérisé par le fait que chacun en a sa part et que **tous l'ont cependant en entier**, comme peuvent l'être en milieu rural un « paysage », un cadre de vie, un champ visuel dégagé et en ville une rue ou une place. Ces biens collectifs font partie de ce que les économistes appellent « des biens publics non rivaux » : **tous peuvent en bénéficier sans que nul n'en soit privé**. Aucun intérêt privé n'a le droit d'en priver les autres.

On voit là en quoi les implantations d'éoliennes industrielles de très grande hauteur en milieu rural sont une grave entorse à ce principe séculaire, tellement évident qu'il allait jusqu'alors de soi. Pas plus que le sous-sol, **nul ne peut s'approprier le « sur-sol » à des fins personnelles**. En ce sens, ces implantations d'éoliennes gigantesques ont bien brisé un interdit social et sont allées au-delà de ce qui est permis. Il y a eu transgression. Cette industrie **horizontalement et verticalement invasive** contribue à détruire le sentiment d'appartenance des citoyens concernés à la collectivité et à leur territoire. Des deux côtés de l'Atlantique, les riverains de centrales éoliennes ont bien le sentiment d'avoir été abandonnés et sacrifiés.

Quoiqu'amateurs, les associations citoyennes spécialisées ne sont ni bornées, ni ignorantes. Elles appartiennent à la communauté mouvante et invisible de ceux dont les épreuves, et les histoires plus généralement, ne sont pas prises en compte. L'oubli, l'indifférence, le mépris, la relégation sont devenus les expressions contemporaines les plus fortement ressenties de la domination. C'est l'existence même qui est en jeu quand il y a un sentiment d'abandon. Cela va plus loin que de ressentir ses seuls intérêts desservis, expliqués par cette formule magique américaine de « pas dans mon arrière-cour » qui ne relève que de la psychologie de bistrot. L'émancipation commence du même coup avec le sentiment d'être écouté, de voir des vies ressemblant à la sienne compter socialement.

Évaluation environnementale et qualité d'un territoire

Avec cette industrie invasive, les campagnes sont en train de vivre un événement *historique*. Pour appréhender correctement cette situation entièrement nouvelle et particulièrement préoccupante, il a été nécessaire d'élaborer de nouveaux outils conceptuels. Il est vite apparu, en effet, que la notion de paysage, telle qu'en parlent les schémas éoliens d'orientation, est beaucoup trop restrictive, et archaïque, pour rendre compte de toutes les situations dans lesquelles se retrouvent ou risquent de se retrouver les habitants d'une région.

Dans le cas des projets éoliens, l'évaluation environnementale officielle peine à **saisir ce qui fait la qualité d'un territoire pour les habitants**. Pourtant, ce type d'évaluation a déjà fait l'objet de nombreuses remises en cause, car il tend à segmenter ce qui est vécu dans la réalité comme un tout et n'aborde l'environnement des projets éoliens qu'à la marge, dans la mesure où celui-ci *subit* l'impact de l'infrastructure. La notion d'environnement elle-même fait l'objet d'interrogations récurrentes lorsqu'il s'agit de l'associer aux problématiques de l'action.

Les éléments qui n'ont pas d'existence institutionnelle ou qui ne se prêtent pas à une mesure certaine sont difficilement pris en compte : c'est typiquement le cas de la valeur ordinaire des « paysages », **c'est-à-dire du cadre de vie**, dans les projets de centrales éoliennes, quoique cette valeur ait fait son entrée dans le droit grâce à la *Convention européenne du paysage*. Il s'agit maintenant de prêter attention aux liens que la population entretient avec son milieu de vie **comme une ressource** pour interroger les façons de procéder de l'aménageur (État et promoteurs).

Le paysage ordinaire – le vôtre, le nôtre – n’a pas une valeur *par défaut*, en contrepoint des paysages dits « emblématiques » ou « touristiques ». Le milieu constitue un cadre de vie bien plus qu’un simple contexte pour une infrastructure. Ce n’est pas parce que l’espace est jugé sans monuments, sans patrimoine ou sans valeur touristique, voir même sans habitat, que cet espace est sans qualité. Ceux qui l’habitent ou le traversent en permanence entretiennent des liens de proximité avec lui que n’ont ni les aménageurs, ni les promoteurs éoliens, ni encore moins les gouvernements.

Les formes géographiques du paysage dans lequel nous vivons (heureux, faut-il le préciser ?) n’ont pas de signification conventionnelle *a priori* dont on pourrait déduire *abstraitement* la grandeur ou l’insignifiance. En valorisant le point de vue de leur expérience sensible, les associations citoyennes soulignent que leur milieu constitue un « surplus » ignoré de l’évaluation environnementale des schémas éoliens préconisés et de celle des promoteurs.

Transfigurer la situation de disqualification dans laquelle les riverains se retrouvent face à l’invasion éolienne en problème public ouvrant droit à la reconnaissance d’une qualité, tel est l’objectif ultime de nos associations citoyennes. Nous comptons beaucoup sur le BAPE et la CNDP pour cette reconnaissance.

*

C’est pour toutes ces raisons que, du fond de nos campagnes françaises, face à des dizaines et des dizaines d’éoliennes industrielles gigantesques qui tournent maintenant partout dans nos horizons et qui clignotent en permanence toutes les nuits comme si nous étions en alerte permanente, nous apportons notre soutien aux associations citoyennes du Massif du sud. **Il est important de bien les écouter avant qu’il ne soit trop tard.**

Car les associations québécoises, comme celles de France, sont les voix de la seconde chance pour la mise en œuvre d’une politique enfin efficace de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, prioritairement basée sur l’efficacité énergétique.

Jean-Paul Bourdon
7 janvier 2011
Laizon Environnement